

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 304/04

AFR 54/146/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / DÉPLACEMENTS FORCÉS RECOURS EXCESSIF À LA FORCE

SOUDAN 13 femmes (noms inconnus) résidant dans le camp d'al Geer

Londres, le 11 novembre 2004

Le 10 novembre à l'aube, des policiers soudanais ont encore perpétré une attaque contre des personnes déplacées maintenues dans des camps du Darfour méridional. Celle-ci s'inscrit dans une série d'attaques toujours plus violentes qui semblent être destinées à chasser les résidents de ces camps, et constitue une nouvelle atteinte aux droits de personnes qui avaient déjà été contraintes de fuir leur domicile en raison du conflit du Darfour.

Au cours de deux attaques distinctes dans le camp d'al Geer, perpétrées le 10 novembre peu après minuit puis à 5 heures du matin, des policiers soudanais, arrivés dans un convoi de quatre véhicules, ont tiré des coups de feu en l'air, projeté du gaz lacrymogène à l'intérieur de plusieurs tentes et ont battu de très nombreuses personnes résidant dans le camp, tout en leur ordonnant de quitter celui-ci. Au moins 34 personnes ont été placées en garde à vue et ont été violemment battues. Vingt et une d'entre elles ont été libérées sous caution le 11 novembre, à la suite d'une intervention des Nations Unies. Cependant, 13 femmes sont toujours en détention et risquent d'être victimes de tortures. L'un des prisonniers libérés, Shaikh Taher Hasaballah (un responsable du camp d'al Geer), a été hospitalisé après avoir subi des actes de torture.

Ces attaques ont été perpétrées sous les yeux de membres des Nations Unies, d'observateurs de l'union africaine chargés de veiller au respect du cessez-le-feu, et de journalistes. Selon les informations recueillies, une balle en caoutchouc a été tirée sur un caméraman de la BBC qui se trouvait à côté d'un véhicule des Nations Unies, et un journaliste américain faisait partie des personnes arrêtées.

Le camp d'al Geer avait déjà été le théâtre d'une attaque le 2 novembre, à 3 heures du matin : une centaine de policiers ont battu plusieurs centaines de personnes déplacées. Il semble qu'ils les aient ligotées puis entassées dans 15 camions pour les emmener dans un autre camp, celui d'al Sherif, situé à plusieurs kilomètres. D'autres résidents du camp d'al Geer se sont alors enfuis pour se réfugier dans la ville de Nyala.

D'autres camps sont pris pour cibles par la police soudanaise. Le 1^{er} novembre, des policiers sont arrivés à 21 heures dans le camp d'Otash, également situé près de Nyala, et ont indiqué aux *sheikhs* (responsables de camp) qu'ils voulaient déplacer les personnes qui y résidaient. Ils sont ensuite partis, mais sont revenus à minuit. Les représentants des forces de l'ordre ont alors battu des habitants du camp et arrêté neuf personnes. Ces dernières ont été conduites au commissariat central de Nyala, où elles ont de nouveau été battues et ont eu le crâne rasé. Elles ont été transférées en prison, avant d'être libérées sous caution, le 4 novembre. Ces personnes ont depuis été prises en charge par le Centre Amal de réadaptation pour les victimes de tortures, à Nyala.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis le début de l'année 2003, l'Armée de libération du Soudan (ALS) et le Mouvement justice et égalité (MJE) luttent contre les forces du gouvernement soudanais dans l'Ouest du Soudan : selon les membres de ces groupes armés, les pouvoirs publics maintiennent la région dans un état de marginalisation et ne protègent pas les ethnies de cultivateurs contre les raids menés par des nomades. Le gouvernement soudanais a réagi en donnant carte blanche aux *Janjawid*, des milices composées de nomades, pour détruire des villages et commettre des homicides. Les forces armées du Soudan ont également pris part à ces attaques. Plus d'un million et demi de personnes ont fui les zones rurales pour se réfugier dans des camps pour personnes déplacées et des campements situés dans des villes du Darfour ou à proximité de celles-ci.

Les personnes contraintes à fuir leur domicile doivent bénéficier de toute la protection prévue par le droit national et jouir de tous les droits inscrits dans le droit international humanitaire et relatif aux droits humains, notamment du droit d'être protégées contre le retour ou la réinstallation forcés dans tout lieu où leur vie, leur sécurité, leur liberté et/ou leur santé seraient en danger, du droit à la liberté de

mouvement, en particulier le droit de sortir librement des camps ou d'autres zones d'installation, ainsi que du droit à un niveau de vie suffisant.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– déclarez-vous préoccupé par la sécurité des 13 femmes arrêtées le 10 novembre par des policiers soudanais dans le camp pour personnes déplacées d'al Geer ;

– efforcez-vous d'obtenir la garantie que ces femmes ne seront pas victimes de torture ni soumises à d'autres formes de mauvais traitements pendant leur détention et qu'elles seront autorisées sans délai ni restriction à être en contact avec leurs proches, à consulter un avocat et à recevoir tous les soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin ;

– demandez qu'elles soient libérées, à moins qu'elles ne soient inculpées d'une infraction dûment reconnue par la loi ;

– exhortez les autorités à veiller à ce que les personnes vivant dans des camps au Darfour ne soient pas renvoyées de force vers un endroit où leur vie, leur sécurité ou leur santé est menacée.

APPELS À :

Premier vice-président :

Mr Ali Osman Mohamed Taha
First Vice-president
People's Palace
PO Box 281
Khartoum, Soudan

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Vice-Président,

Ministre des Affaires étrangères :

Mr Mustafa Osman Ismail
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
PO Box 873
Khartoum, Soudan

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Conseil consultatif des droits humains :

Dr Abdel Moneim Taha
Advisory Council for Human Rights
PO Box 302
Khartoum, Soudan

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 23 DÉCEMBRE 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*